



le collectif
des festivals

**PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES FESTIVALS
POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS

2014 - 2015



Ce document est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

Sommaire

Introduction..... Page 3

Pages 4 à 6

AXE A - L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- A.1. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'organisation
- A.2. Choisir et concevoir les outils de communication à destination des publics
- A.3. Ajuster le contenu des outils de communication
- A.4. Diffuser les outils de communication

Pages 7 à 9

AXE B - DISPOSITIFS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SITES, DES SERVICES ET DES CONTENUS

- B.1. Faciliter la venue et les transports jusqu'au festival
- B.2. Améliorer les déplacements sur le site
- B.3. Rendre les contenus culturels et les œuvres accessibles
- B.4. Donner accès à tous les services sur place
- B.5. Prendre en compte les handicaps pour l'accès à la pratique culturelle et artistique

Pages 10-11

AXE C - L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- C.1. Accueillir les personnes en situation de handicap
- C.2. Accompagner les personnes en situation de handicap

Pages 12-13

AXE D - LA COOPERATION AVEC DES PARTENAIRES

- D.1. Repérer les parties prenantes et les mobiliser
- D.2. Formaliser la démarche avec les partenaires
- D.3. Mutualiser les ressources et le matériel



Introduction

La mise en accessibilité¹ vise à réduire voire supprimer les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits des personnes handicapées² d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. Elle doit permettre **l'autonomie et la participation de tous**, et est en cela la condition même du vivre ensemble.

Dans le contexte des festivals, qui constituent des espaces et des moments privilégiés du vivre ensemble, cette stratégie de mise en accessibilité rejoint plusieurs enjeux :

- L'accès à la culture pour tous
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité
- Le confort et la sécurité des personnes

Ce document-cadre « **Plan de mise en accessibilité des festivals aux personnes en situation de handicap** » vise à engager les festivals du Collectif et l'ensemble de leurs partenaires (équipes, collectivités, associations, publics...) dans une action commune et concertée pour améliorer concrètement l'accessibilité de manière égalitaire et plus particulièrement des personnes en situation de handicap.

Ce plan d'actions résulte de temps de réflexion avec les acteurs culturels, de temps de formation, d'échanges avec des personnes en situation de handicap, des professionnels et experts des handicaps, de retours d'expériences de festivals et d'autres structures culturelles ou évènementielles.

Il propose des **pistes d'actions pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées aux festivals**, pistes non exhaustives, mais qui se veulent adaptées au contexte des festivals en Bretagne.

Il s'articule autour de 4 axes complémentaires :

- A. La communication en amont du festival**
- B. Les dispositifs de mise en accessibilité des sites, des services et des contenus**
- C. L'accueil des personnes en situation de handicap**
- D. La coopération avec des partenaires**

Ce programme générique et transversal a vocation à **être décliné et approprié par chaque festival** se lançant dans une démarche d'accessibilité ou cherchant à améliorer ses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Il permet en ce sens de rendre visible les actions mises en œuvres et les engagements pris par l'organisateur.

Cette démarche est **progressive** et proposée sur une période de 2 ans, 2014 à 2015. Elle est complétée par différents **outils et ressources** pratiques³.

¹ Accessibilité : capacité à atteindre les biens, les services, les activités désirées par un individu.

² Handicap : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société.

³ Ressources à retrouver sur www.lecollectifdesfestivals.org



AXE A- L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

*La démarche de communication vise à **faire connaître les dispositifs d'accessibilité au festival en direction des personnes en situation de handicap**. Celle-ci doit être adaptée tant en termes de supports et formats qu'en termes de contenus afin de permettre l'information complète sur les propositions et services du festival. En pratique, grâce à des solutions simples et aux technologies numériques, l'information peut être rapidement améliorée. **Cet axe est très important** puisque généralement les personnes en situation de handicap **préparent leur venue au festival**.*

*Toute aussi importante, **la communication interne et auprès des parties prenantes du festival** est essentielle pour mobiliser les équipes et renforcer les actions.*

A.1. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'organisation

L'accessibilité étant l'affaire de tous, il s'agit ici de faire en sorte que toutes les parties prenantes du festival, quel que soit leur rôle et leur statut, soient au courant de la démarche en faveur de l'accessibilité pour tous. Les pistes pour renforcer ce portage collectif sont :

Premier niveau d'action :

- un chef de projet / référent accessibilité, nommé ou identifié pour coordonner la démarche en interne et en externe
- l'information sur l'engagement du festival en faveur de l'accessibilité pour tous, auprès de toutes les personnes de l'équipe, notamment celles au contact des publics
- une information complémentaire, auprès de toute l'équipe, sur les dispositifs mis en place et sur les rôles de chacun (savoir qui fait quoi en matière d'accessibilité)
- **l'organisation d'un ou plusieurs temps de sensibilisation et formation avec les équipes et les bénévoles**, pouvant être animés et en lien avec des associations locales œuvrant dans le champ des handicaps
- un espace d'information sur le site internet du festival
- ...

Pour aller plus loin :

- l'information et la coopération avec tous les intervenants présents sur le festival (exposants, associations, animateurs, agents de sécurité, ...) pour les sensibiliser à la démarche et étudier avec eux les possibilités pour la renforcer
- ...

A.2. Choisir et concevoir les outils de communication à destination des publics

*Il est plus efficace d'intégrer les informations spécifiques dans les différents supports de communication déjà existants, plutôt que de créer des supports distincts. **La communication par le web** s'avère essentielle pour contourner de nombreuses situations de handicap. Les améliorations pourront ainsi portées sur :*



Premier niveau d'action :

- la réflexion sur l'accessibilité web et l'adaptation des outils numériques.
- la possibilité pour les festivaliers de choisir entre plusieurs modalités d'inscriptions et de réservations (sur place, via le web, par téléphone, par courrier)
- ...

Pour aller plus loin :

- une programmation présentée sous divers formats et en utilisant différents canaux, ex : texte simple téléchargeable en format .doc, affiches grand format, document de présentation en "français facile" avec illustrations, message d'accueil téléphonique, version audio en ligne ou sur CD/clé, version vidéo avec sous-titrage et traduction en LSF, avatars signant en LSF, réunion publique, ...
- un plan d'accès ou un plan du site simple et illustré, mettant en évidence les entrées accessibles, les services accessibles, les itinéraires conseillés, les transports... Cela peut aussi être fait sous la forme d'une carte interactive, d'une visite du site en images ou virtuelle sur le site internet, etc.
- la mise en conformité des outils web avec les standards internationaux⁴, voire la labellisation du site internet
- test et validation des supports par un panel d'utilisateurs en situation de handicaps divers
- ...

A.3. Ajuster le contenu des outils de communication

Une information claire, complète et précise est utile aux personnes en situation de handicap et bénéficie à tous les publics. Pour l'élaborer, l'organisateur devra recenser et mettre à plat ce qui est accessible ou non, en toute transparence. Les contenus d'information peuvent notamment être ajustés avec :

Premier niveau d'action :

- un « message de bienvenue » sur les différents supports de communication du festival, invitant les personnes à prendre contact pour de plus amples informations
- un contact d'une ou des personnes dédiées à l'information des personnes en situation de handicap et/ou à l'accueil sur place, en précisant les modalités de contact (tel, mail, sur place) ainsi que les horaires de présence
- des informations précises sur les lieux du festival (adresse, accès en transports, parking, ...)
- des informations précises sur les horaires : ouverture, début des programmes, mais aussi la durée estimée des spectacles/concerts/films (pour pouvoir organiser le retour chez soi en transport accessible !)
- des informations sur les conditions d'accueil (espace réservé, nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite dans une salle, accompagnement possible vers les concerts/spectacles, etc.)
- des informations sur les tarifs pour les personnes en situation de handicap et pour leurs accompagnateurs (gratuité, bénéficiaires de réduction, ...)

⁴ W3C : World Wide Web Consortium www.w3c.org/WAI et www.accessiweb.org/



- des pictogrammes pour faciliter la compréhension. Il est préférable d'utiliser des pictogrammes indiquant des services accessibles plutôt que les handicaps, ce qui serait stigmatisant ; et d'utiliser des pictogrammes officiels/standardisés lorsqu'ils existent.
- ...

Pour aller plus loin :

- la recommandation de certains spectacles accessibles selon le type de handicap : cela peut constituer une orientation et une facilité
- des informations aussi sur ce qui *n'est pas accessible*, ou des précisions sur les obstacles éventuels, le niveau de difficulté d'accès, et les solutions envisageables en fonction du handicap.
- ...

A.4. Diffuser les outils de communication

Les outils de communication constituent une porte d'entrée pour indiquer aux personnes en situation de handicap qu'elles ont leur place au festival. En reflétant une posture d'ouverture plutôt que d'incitation, ces outils sont utiles pour faire découvrir la programmation du festival, sans choisir à la place.

Premier niveau d'action :

-

Pour aller plus loin :

- Diffusion des outils de communication sur le contenu du festival et sur les modalités d'accès, auprès des structures relais des personnes handicapées (associations, lieux de résidences, Maison départemental des personnes en situation de handicap, services accessibilité et culture de la collectivité...)
- Constitution d'un fichier d'individuels pour favoriser l'autonomie des personnes, et pouvoir leur transmettre les infos accessibles (ne pas passer seulement pas les associations)
- Travail sur la notion de « Parcours » : proposer de combiner des spectacles ou activités
- ...



AXE B - DISPOSITIFS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SITES, DES SERVICES ET DES CONTENUS

*Les dispositifs de mise en accessibilité, qu'ils soient physiques ou immatériels, constituent **la chaîne de l'accessibilité**. L'important est de veiller à ce que celle-ci soit **complète** (permettant de venir sur le festival et de profiter de l'ensemble de l'offre culturelle et de l'ambiance), **continue dans l'espace** et **ininterrompue dans le temps** du festival.*

*Il n'est pas toujours évident d'atteindre une accessibilité totale et conforme avec la réglementation. Il est alors souhaitable de **chercher la qualité d'usage, ou l'optimum, c'est-à-dire le mieux qu'on puisse en fonction de ses moyens**, en faisant preuve de bon sens, de capacité d'adaptation, de créativité et en trouvant, en cas de difficultés, des compensations possibles avec des dispositifs d'aide et d'accompagnement.*

B.1. Faciliter la venue et les transports jusqu'au festival

Pour ce premier maillon de la chaîne de l'accessibilité, qui constitue souvent un frein à la venue des personnes à mobilité réduite, des améliorations possibles portent sur :

Premier niveau d'action :

- le choix de sites et lieux praticables voire conformes, de préférence de plain-pied, à faible dénivelé pour les espaces de plein air et desservis par les transports en commun.
- des informations sur le niveau d'accessibilité des services de transports en commun *existants* (réseaux classiques et services spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap), vérifiées auprès des partenaires transports.
- le repérage des places de parkings existantes réservées GIG/GIC, ou la création de places réservées en concertation avec la municipalité, à proximité des entrées en s'assurant que le cheminement jusqu'à l'entrée est praticable
- ...

Pour aller plus loin :

- une offre de transports dédiée aux personnes en situation de handicap (et à leurs accompagnateurs) et adaptée aux rythmes du festival, y compris à des horaires décalés et prolongés pour le retour
- un espace dépose-minute signalé à proximité des entrées (pour les taxis, navettes spéciales ou encore les voitures des accompagnateurs de personnes en situation de handicap)
- ...

B.2. Améliorer les déplacements sur le site

L'objectif est de rendre accessibles les sites du festival dans son ensemble (espaces publics et éventuellement backstage, scène et loges) afin de permettre la circulation et la déambulation de tous. Cet enjeu d'accessibilité rejoint les enjeux de sécurité et de confort qui profiteront à tous les participants. En cela, les dispositifs de mise en accessibilité concernent par exemple :

Premier niveau d'action :

- la mise en cohérence des enjeux d'accessibilité avec les règles de sécurité



Ce document est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

- un renforcement de la signalétique sur place pour indiquer les différents lieux et orienter vers les services (plan du site, fléchage, totems, codes couleurs, pictogrammes)
- un éclairage correct sur les cheminements en extérieur
- l'installation si nécessaire de rampes, paliers, passages de câbles, tapis de désensablement, plaques recouvrant le sol... et la limitation du nombre d'obstacles sur les cheminements. Il est préférable de s'appuyer sur des cheminements existants plutôt que d'en créer de nouveaux.
- l'aménagement d'espace de repos au calme, avec possibilité de s'asseoir, en particulier dans les zones d'attentes

Pour aller plus loin :

- un plan du site sous différentes formes, par exemple un plan papier petit format pour les personnes à mobilité réduite, un plan en relief ou une maquette pour les déficients visuels
- des aménagements pour faciliter la mobilité des personnes : une ligne de guidage vers l'accueil pour les déficients visuels, main courante pour les personnes à mobilité réduite, ... à modérer et à choisir lorsqu'une aide humaine n'est pas possible
- la mise à disposition de fauteuils roulants, de sièges pliables, de cannes, de joëlettes (fauteuil tout terrain mono-roue permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler sur l'ensemble des sites en étant accompagnées), de rampes portatives permettant aux personnes en fauteuil accompagnées de monter une marche ou un trottoir, etc.
- Test des dispositifs et préconisations par des personnes en situation de handicaps (ne pas s'en tenir à un seul avis).
- ...

B.3. Rendre les contenus culturels et les œuvres accessibles

Ce travail s'inscrit dans le cadre plus global de l'accueil des publics et des actions de médiation culturelle. C'est alors l'occasion de faire du lien avec les artistes et de les associer à la démarche. Les solutions d'accessibilité aux œuvres développées selon l'esthétique artistique dominante (musique, spectacle vivant, photo, film...) apporteront un plus ou une nouvelle expérience pour l'ensemble des publics. Elles concernent notamment :

Premier niveau d'action :

- la possibilité pour les personnes en fauteuil ou à mobilité réduite d'avoir des places réservées dans les salles, ou d'accéder à une plate-forme surélevée dans la foule pour une meilleure visibilité des concerts et qui procure un sentiment de sécurité pour certains
- l'audio-description des supports vidéos et spectacles visuels à destination des personnes malvoyantes ou aveugles
- le sur/sous-titrage (attention spécifique aux handicaps, pas juste du texte), la vélotypie, ou la transcription en langue des signes française (LSF) des spectacles, concerts ou films à destination des personnes malentendantes ou sourdes (à modérer : le signage en LSF est peu pratiqué – à faire lorsqu'un support papier n'est pas suffisant, ex conférence).
- L'installation d'une colonne vibrante pour permettre de ressentir la musique
- l'installation de boucles à induction magnétiques pour les personnes malentendantes appareillées (ou de boucles portatives si cela se prête mieux au contexte) – à modérer : pertinent pour halls d'accueil surtout. Problèmes de réglages qui restent fréquents.



Pour aller plus loin :

- un accompagnement et/ou un guide audio ou papier pour les visites guidées
- la recherche et l'imagination, en relation ou en coopération avec les artistes, des manières originales de rendre les œuvres plus accessibles, en jouant sur les différentes capacités sensorielles ou en utilisant les nouvelles technologies
- ...

B.4. Donner accès à tous les services sur place

Tous les services, animations et espaces annexes proposés par un festival font partie de la chaîne de l'accessibilité (point info, billetterie, vente de tickets boisson et restauration, sanitaires, bars, bars à eau, restauration, exposants, stands, espace prévention, espaces associatifs, jeux, ...). Les rendre accessibles permet de renforcer l'autonomie pour les personnes en situation de handicap. Cela peut notamment être amélioré avec :

Premier niveau d'action :

- le recensement de tous les services et espaces annexes et l'étude du niveau d'accessibilité de chacun en concertation avec les personnes concernées (gérant de bars, technicien, exposant, ...)
- le regroupement des services essentiels dans un périmètre restreint afin d'éviter les longs trajets
- des comptoirs abaissés dans tous les espaces publics (billetterie, restauration, bars...), de préférence au milieu plutôt qu'aux extrémités, et en veillant à ce qu'ils puissent servir (pas de dépliants dessus, pas d'obstacles devant...)

Pour aller plus loin :

- le choix de prestataires prenant en compte l'accessibilité pour tous ou proposant des solutions innovantes pour les rendre accessibles : ex bars, toilettes, chapiteaux...
- des services et équipements adaptés: boucle magnétique au guichet d'accueil, personnes parlant la langue des signes française à l'accueil et au bar, etc. (à modérer – le plus important étant d'avoir été sensibilisé à tous les handicaps)
- un renforcement de la signalétique indiquant de façon lisible le contenu des services et espaces concernés, ex : horaires, tarif ou gratuité, liste de boissons/offre de restauration, etc.
- ...

B.5. Prendre en compte les handicaps pour l'accès à la pratique culturelle et artistique

Il est tout à fait envisageable d'aller au-delà de l'accès aux œuvres en concevant les activités culturelles de manière à prendre en compte les situations de handicap. Là encore, il s'agit d'ouvrir la porte, en respectant le droit de ne pas participer. Plusieurs propositions artistiques et culturelles peuvent être faites, notamment :

Premier niveau d'action :

- l'ouverture des actions de médiation culturelle aux personnes handicapées
- la prise en compte des différentes situations de handicap dans la conception de l'offre existante
- l'accès au plateau / à la scène et aux loges pour les artistes en situation de handicap moteur



- la recherche de solutions pratiques en collaborant avec des ergothérapeutes (étudiants ou pro) ou des professionnels de l'accessibilité Ce sont de vraies personnes-ressources notamment pour trouver une solution lorsqu'on est bloqué.
- ...

Pour aller plus loin :

- la construction en amont du festival d'un projet ou de parcours spécialisés plus ou moins participatifs, en lien avec des artistes, des intervenants et des associations ou structures de personnes en situation de handicap



AXE C - L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*La présence humaine et le relationnel sont des **éléments indispensables** dans une démarche en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Ils jouent plusieurs rôles qui peuvent varier en fonction des personnes, notamment : **informer et conseiller** les personnes en fonction des besoins, les aider à **préparer** leur venue, **rassurer**, les **accompagner** individuellement ou en groupes, et également permettre d'adapter les dispositifs et de trouver des solutions en cas d'imprévu. Il s'agit dans tous les cas d'une **posture de bienveillance**.*

C.1. Accueillir les personnes en situation de handicap

L'accueil permet très souvent de compenser une difficulté d'accès liée à un handicap, en cela il est essentiel. Le temps, les ressources humaines, les compétences, ... sont des moyens nécessaires à ne pas négliger pour répondre à un accueil de qualité. Les pistes d'améliorations à ce niveau portent sur :

Premier niveau d'action :

- un contact de référence pour toute demande d'info, avant et pendant le festival (nom, tel, mail et si possible, n° de tel portable pour pouvoir communiquer par texto pendant le festival)
- sur place, un point d'accueil bien identifiable
- la possibilité pour les personnes en situation de handicap d'être accueillies à des horaires et dans des lieux tenant compte de leurs contraintes (ex horaires de transport).
- La possibilité de choisir l'endroit ou la place pour voir un spectacle ou un concert (ex : plus ou moins proche de la sortie, d'autres personnes, du bar, etc.)
- la possibilité d'être accueillies sans être isolé : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir rester avec leur famille, amis, accompagnateurs (ex : éviter les places réservées isolées ou les places avec un seul accompagnateur autorisé : cela pose problème si l'on est 3 !).
- la possibilité de bouger, d'être autonome, même lorsqu'il y a des places réservées : ne pas appliquer des règles plus strictes aux personnes en situation de handicap qu'aux autres publics (ex : ne jamais dire de ne pas bouger !)
- la constitution d'une équipe d'accueil informée sur la démarche d'accessibilité pour tous
- des règles et des outils de communication adaptées à chaque situation de handicap : discours clair, pas trop rapide, écrit, oral et gestuel, ...
- une attention portée aux retours des personnes quant à l'accueil qui leur est réservé
- ...

Pour aller plus loin :

- la formation du personnel et des bénévoles à l'accueil des personnes en situation de handicap : ces personnes doivent pouvoir informer sur les dispositifs d'accessibilité existants et les possibilités d'accompagnement, en questionnant d'abord les personnes sur leurs besoins (être ouvert, ne pas catégoriser, ne pas essayer de détecter ou supposer leurs capacités)
- l'intégration de personnes en situation de handicap dans l'équipe d'organisation
- ...



C.2. Accompagner les personnes en situation de handicap

Des services d'accompagnement pourront être développés pour faciliter et rendre plus agréable la participation au festival, pour les personnes qui le souhaitent. Les solutions d'accompagnement peuvent se traduire par :

Premier niveau d'action :

- la clarification des modalités d'accompagnement : possibilité ou non de visiter le site du festival, d'être accompagné au début et à la fin des spectacles/concerts, ...
- le principe de toujours proposer son aide et questionner les besoins avant d'aider une personne
- les liens à créer avec les accompagnateurs ou éducateurs, qui connaissent bien les zones de confort et d'inconfort de la personne
- ...

Pour aller plus loin :

- la constitution, en complément ou au sein de l'équipe d'accueil, d'une équipe attentionnée qui n'aura que pour rôle de veiller au confort de tous les publics pendant le festival.
- ...



AXE D - LA COOPERATION AVEC DES PARTENAIRES

Il n'est pas possible d'agir seul dans la démarche de mise en accessibilité.

*Le travail de concertation et de coopération avec les personnes concernées et expertes des handicaps est utile à plusieurs titres et aux différentes étapes du festival : il peut permettre de **fidéliser et d'amener de nouveaux publics**, de **développer le projet artistique et culturel**, de **trouver des financements** pour les actions, **d'évaluer et d'améliorer** les dispositifs d'accessibilité.*

D.1. Repérer les parties prenantes et les mobiliser

Le champ des possibles est relativement vaste en matière de partenariats : diversité d'organismes, de responsabilités et d'activités. Après avoir défini les besoins et les priorités d'actions pour le festival, il s'agira donc de savoir qui fait quoi avant d'aller rencontrer ces partenaires potentiels (ou de répondre à une sollicitation de leur part) ; puis de les associer à la démarche ou du moins rechercher ensemble des solutions possibles et la faisabilité ou non d'un partenariat. Parmi eux, on compte notamment :

- Les associations de représentants de personnes en situation de handicap : à solliciter pour mieux connaître les besoins, pour informer ou former les équipes et bénévoles sur les bons gestes à adopter, pour tester et faire valider les outils de communication et les dispositifs, comme relais d'information sur les contenus et services accessibles, ...
- Les collectivités : service ou mission accessibilité/handicap si cela existe, à l'échelle communale, intercommunale, départementale ; commission (inter)communale pour l'accessibilité ; services culture, services transports, AOT : à solliciter pour connaître la politique handicap sur le territoire, pour trouver du matériel de mise en accessibilité mutualisé, pour des temps de sensibilisation, ...
- Les CDAS et CCAS, ou MDPH: lien avec les minimas sociaux, avec les démarches administratives : peuvent être des relais d'information.
- Les établissements de résidence ou d'éducation de personnes en situation de handicap, notamment les Instituts médico-éducatifs (IME), les Maisons d'accueil spécialisées (MAS), les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD), les hôpitaux, les foyers d'accueil, etc. : à contacter pour organiser l'accueil de groupes, pour la mise en place d'activités culturelles et artistiques, ...
- Les établissements du secteur adapté et du secteur protégé comme les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : y recourir pour l'organisation (accueil, décor, restauration, lavage de gobelets...) ou pour la confection de produits pour le festival.
- Les prestataires (comm°, logistique, technique) et les fournisseurs de matériel pour le festival
- Les écoles ou établissements de formation dans les domaines de la santé, du sanitaire et social, de la solidarité, des services à la personne, de l'ergonomie, du design... : saisir l'opportunité du festival pour proposer un terrain d'application pour les étudiants et en même temps s'entourer de compétences pour améliorer l'accessibilité pour tous.
- Les mécènes potentiels : pour solliciter une aide (financière, matérielle ou de compétences) sur un projet ou sur les actions de mise en accessibilité
- ...



D.2. Formaliser la démarche avec les partenaires

Une démarche formalisée sera plus crédible et facilitera la mobilisation des parties prenantes internes et externes au festival, notamment les mécènes et partenaires visés. Un plan d'actions écrit, c'est en effet un support d'information et de communication efficace pour faire connaître et valoriser les actions. C'est aussi un moyen de clarifier les intentions du festival et les contributions de chacun, et plus tard un outil pour le suivi et l'évaluation de la démarche. La formalisation pourra se traduire par :

- la rédaction d'un plan de mise en accessibilité, en associant les parties prenantes à l'élaboration du plan
- la formalisation des partenariats, existants ou envisagés
- une réunion avec les parties prenantes pour coordonner les actions et le rôle de chacun
- une réunion de bilan après le festival avec les partenaires concernés pour envisager des perspectives d'amélioration
- ...

D.3. Mutualiser les ressources et le matériel

(à développer)

